

Initiatives parlementaires

La Chambre doit reconnaître que le secteur financier en particulier est l'un des plus difficiles à faire bouger. Le secrétaire parlementaire a laissé entendre que nous avions peut-être fait bouger les banques d'un pouce. Je ne suis pas certain. Je pense presque que c'est un peu optimiste de sa part.

M. Mills (Broadview—Greenwood): J'exagérais.

M. Schmidt: Il se peut que nous ayons réussi à les faire bouger d'un quart de pouce à peine. Ce qui importe, c'est qu'elles aient bougé.

Je me rappelle du premier jour où je l'ai rencontré à une séance du comité. Le comité décidait alors ce sur quoi il devait se pencher plus précisément. Je me souviens si clairement de l'engagement absolu que ce député a pris quand il a dit: «Monsieur le président, ce comité ne devrait s'occuper que d'une chose, soit l'accès au capital pour les petites entreprises. Cela doit changer et cela doit être amélioré. Si nous ne réalisons rien d'autre au cours de la 35^e législature, c'est cela que nous devons réaliser.» Il s'est tourné vers le président du comité et lui a dit: «Monsieur le président, c'est votre devoir, en tant que président, de veiller à ce que le comité atteigne cet objectif.» Le président ne s'est jamais écarté de cet objectif. Il a communiqué son enthousiasme aux autres membres du comité, lesquels ont dit aussi: «Oui, c'est ça que nous voulons faire.»

• (1905)

Il a réussi. Nous avons fait progresser les banques peut-être d'un quart de pouce. J'espère que, dans un an, nous pourrions nous vanter de les avoir fait progresser d'un demi-pouce ou même de trois quarts de pouce. Je voudrais les faire avancer d'un mille. Si les bonnes idées, les innovations d'entrepreneurs voulant s'établir recevaient l'appui de nos institutions financières, ce serait un immense progrès.

Je sais qu'on utilise toutes sortes de termes. Une banque a récemment annoncé la création d'un fonds de capital de risque de 300 millions de dollars pour favoriser le développement d'idées innovatrices et d'entreprises. Trois cents millions de dollars. Cette banque a affiché des bénéfices de près d'un milliard de dollars l'an dernier. Les trois cents millions ne représentent même pas le tiers de ses bénéfices. Ce n'est pas là une bien grande concession de la part de l'institution en cause.

Nous devons aller beaucoup plus loin, et je crois que nous pouvons le faire. Si les institutions financières s'inquiétaient autant de la création de petites entreprises et de l'aide aux industries de haute technologie que du lobbying auprès des députés, l'économie canadienne s'en porterait mieux. Les Canadiens commenceraient à faire ce que nous avons imaginé et ce que les banques nous ont souvent empêchés de faire.

Quand verrons-nous, de la part des institutions financières, le genre de coopération dont ont fait preuve les diverses parties qui se sont présentées devant le comité? Les membres du comité ne sont sûrement pas les seuls à avoir de l'imagination. Les institutions financières peuvent sûrement aussi faire preuve d'imagination en disant: «Si 85 p. 100 des emplois sont créés par la petite

entreprise, nous devrions prendre part au jeu. Nous ferons alors encore plus de bénéfices que maintenant.» Parfois, les institutions financières ne voient pas plus loin que le bout de leur nez. Cela me laisse pantois.

D'autre part, il faut admettre que les banques ont bien accepté de faire quelque chose. En effet, elles ont promis de fournir au comité des données trimestrielles pour lui permettre de comparer leur rendement d'un trimestre à l'autre. C'est merveilleux. Si cela les fait avancer d'un pouce de plus pour que nous puissions favoriser la croissance des petites entreprises, alors les efforts de notre comité auront été récompensés.

Le comité a montré que cela peut se faire. Les amendements au projet de loi prouvent que les parties peuvent collaborer. Les réformistes appuient le projet de loi. Cependant, je tiens à dire clairement que cela ne veut pas dire que nous approuvons l'idée de subventionner les petites entreprises, que ce soit par l'intermédiaire des banques ou autrement. Cela étant dit, nous allons voter en faveur de ce projet de loi pour les raisons que j'ai mentionnées.

[Français]

Le vice-président: Chers collègues, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la motion est réputée avoir été mise aux voix et adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

[Traduction]

Conformément au même ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton*.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LA LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS RECUEILLIS PAR CERTAINES PERSONNES MORALES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 30 novembre, de la motion: Que le projet de loi C-315, Loi visant à compléter la législation canadienne en matière de protection des renseignements personnels recueillis par certaines personnes morales, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Monsieur le Président, le projet de loi C-315, présenté par le député de Cariboo—Chilcotin, propose d'améliorer la protection de la vie privée des individus relativement aux renseignements personnels recueillis par les personnes morales. Je me demande pourquoi il s'intéresse à cette question. La protection de la vie privée est-elle importante?

À mesure que notre société évolue, il y a de nouvelles technologies à notre disposition. Je veux parler de deux de ces nouvelles technologies. Une de ces technologies que je favorise est la carte à puce. Une carte à puce peut contenir beaucoup de renseignements codés qui empêcheraient les abus contre notre système de santé. La plupart des Canadiens aimeraient que nous mettions fin